



B.P. N°25
06371 Mouans-Sartoux Cedex
Téléphone 04 92 92 47 00
Télécopie 04 93 75 39 64
www.mouans-sartoux.net
Ville de Mouans-Sartoux

**LISTE DES MALADIES POUR LESQUELLES LES JOURS D'ALSH SONT DEDUITS DE LA
FACTURE SUR PRESENTATION D'UN CERTIFICAT MEDICAL**

(extrait de l'arrêté du 03 mai 1989)

- Coqueluche
- Diphtérie
- Méningite à méningocoque
- Poliomyélite
- Rougeole
- Oreillons
- Rubéole
- Scarlatine
- Fièvres typhoïdes et paratyphoïdes
- Infections par le VIH (virus du sida)
- Infections par le virus de l'hépatite B
- Teignes
- Tuberculose respiratoire
- Pédiculose
- Dysenterie amibienne
- Dysenterie bacillaire
- Gale
- Syndrome grippal épidémique
- Hépatite A
- Impétigo (et autres pyodermites)
- Varicelle .